

Généralités

La SN Versailles est une [Association Sportive](#) (loi 1901) à **but non lucratif** affiliée à la Fédération Française de Natation gérée principalement par des [Bénévoles](#).

Elle propose des activités sur deux sites:

La piscine de Satory (non ouverte au public) dont elle assure la gestion et la piscine de Montbauron (ouverte au public) gérée par le délégataire Vert-Marine.

TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE ET CORRESPOND A UNE ADHESION A UNE ASSOCIATION LOI 1901 ET NON AU PAIEMENT DE PRESTATIONS, TOUTE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DEVRA ÊTRE JUSTIFIÉE (certificat médical, mutation professionnelle, déménagement) ET DONNERA LIEU À UNE RETENUE FORFAITAIRE DE 50€

Début/Fin des activités

[Du 15 septembre 2025 au 14 juin 2026.](#)

Les dates exclues sont consultables sur le descriptif des offres (onglet "en savoir +").

Consignes communes aux deux piscines

[Respect et courtoisie](#) sont de mise avec le personnel et les différents utilisateurs.

Douche savonnée obligatoire avant l'accès au bassin et possible à la sortie.

Port du bonnet de bain obligatoire (même pour les adhérents de l'aquaforme).

Les bouteilles en verre sont proscrites.

Il est également interdit de manger dans les vestiaires et au bord des bassins.

L'accès aux bassins n'est pas autorisé aux parents.

Les vestiaires ne sont ni mixtes ni surveillés, les mineurs y sont sous la responsabilité de leurs parents.

Tout chahut ou dégradation du vestiaire ou des affaires d'autres adhérents donnera lieu à des sanctions qui vont jusqu'à l'exclusion de la SNV sans remboursement de la cotisation (en plus du remboursement des dégradations).

Seul un parent sera accepté dans les vestiaires pour les enfants âgés de moins de 7 ans.

Interdiction de dépasser la limite du pédiluve.

C'est le sexe de l'adulte qui détermine le bon vestiaire à utiliser.

L'attente des parents/accompagnateurs dans les vestiaires n'est pas autorisée.

La SN Versailles prend en charge/est responsable des nageurs mineurs depuis leur arrivée en bord de bassin jusqu'à leur retour aux douches où les parents des plus jeunes devront les récupérer à l'horaire de fin de séance.

Les cas particuliers médicaux (asthme, traitement, handicap, différence...) doivent être signalés à l'entraîneur en charge du groupe, même si vous nous les avez signalés à l'inscription.

Suivant l'âge de l'enfant, lui remettre une enveloppe avec les consignes ou, à titre exceptionnel, l'accompagner en bord de bassin pour la première séance afin de remettre les consignes écrites à l'entraîneur.

Le port d'objets susceptibles de blesser les autres adhérents tel que montre, bijoux est interdit.

L'utilisation de palmes, tuba, plaquettes ne pourra se faire sans l'autorisation de l'entraîneur.

Hormis lors des séances Nage Libre, les adhérents devront suivre le programme proposé.

Consignes spécifiques Piscine de Satory

Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte (dès le portail passé) de la piscine.

Il y est également **interdit de fumer/vapoter**.

Accès aux vestiaires 10 minutes avant l'horaire du cours.

Les effets personnels sont interdits au bord des bassins (hormis serviette/peignoire de bain pour les plus jeunes/frileux/pudiques).

Casiers individuels disponibles (1€ chez les femmes, 2 € chez les hommes, pièce récupérable).

[Merci de respecter scrupuleusement les règles de stationnement.](#)

Vous ne pouvez utiliser que les places en épi proches de la piscine, les places marquées d'un "V" de couleur jaune sur le côté opposé de la route et le parking du mess. **Les places numérotées ou marquages effacés, les places handicapées (sauf bien sûr si vous êtes éligibles), le long des trottoirs ou sur les trottoirs, dans l'enceinte de la piscine et devant le portail de la piscine sont des emplacements formellement interdits aussi bien pour le stationnement que pour les arrêts**

temporaires.

Le non respect des règles de stationnement peut entraîner votre exclusion immédiate de l'association, sans remboursement de la cotisation. Le personnel de la piscine et les bénévoles de la SN Versailles sont susceptibles de relever les numéros de plaques d'immatriculation des contrevenants. La gendarmerie nous a informé que l'association ne serait plus la bienvenue dans la piscine si les règles de stationnement n'étaient pas respectées par l'ensemble des adhérents, merci de votre collaboration pour que nous puissions continuer à proposer des activités dans cette piscine.

Consignes spécifiques Piscine de Montbauron

Interdiction de fumer/vapoter aux abords de la piscine.

Accès conditionné par l'utilisation d'un badge aux vestiaires 15 minutes avant l'horaire du cours.

Les effets personnels sont autorisés au bord des bassins.

Sur tous les créneaux, vous devez utiliser les vestiaires collectifs n°1 pour les femmes et n°2 pour les hommes. (voir 3 et 4 sur les créneaux du soir).

Casiers individuels disponibles (vous munir d'un petit cadenas).

L'inscription à la SNV ne vous permet l'accès à la piscine que durant vos cours. Si certains souhaitent profiter de celle-ci avant ou après leur séance, ils doivent s'acquitter d'une entrée piscine auprès de Vert-Marine. Le non-respect de cette obligation vous expose à une exclusion de la SNV sans dédommagement et à d'éventuelles poursuites de la part de Vert-Marine. Nous vous précisons que dans un tel cas vous n'êtes couverts par aucune assurance en cas d'accident.

Les badges devront être retirés:

- au forum des associations, stand E35/E36, le samedi 13 septembre, avenue de Paris, entre 9h30 et 16h.

- à la piscine de Montbauron, salle située à l'étage (à gauche en haut de l'escalier) le jeudi 11 septembre de 17h30 à 19h30.

Pour ceux qui n'ont pas encore rapporté leur badge de la saison passée, vous pouvez toujours le déposer dans l'urne disponible à l'accueil de la piscine Montbauron pour que nous puissions en éditer un nouveau pour cette saison. Tout badge perdu la saison dernière ou au cours de cette nouvelle saison doit être racheté auprès de l'accueil de la piscine Montbauron.

Secrétariat

Il est à votre disposition pour tout complément d'information.

Il assure également la liaison entre les adhérents, les entraîneurs et le bureau directeur.

Sa gestion, du fait de l'effectif conséquent des adhérents (environ 2000), est effectuée préférentiellement via la messagerie (contact@snversailles.fr).

Respect et courtoisie y sont également de mise.

Afin d'en faciliter sa gestion et par là même de réduire les délais de réponse, **merci de référencer vos demandes (nom, prénom, groupe, horaire, lieu de pratique de l'adhérent concerné).**